

AVOCATS

## Avocats sans frontières : « dédier une semaine par an aux permanences solidaires dans tous les barreaux »

GPL464k4

Entretien avec Pauline Tubiana, avocate au barreau de Paris, secrétaire de l'association Avocats sans frontières France



L'association Avocats sans frontières France lance un appel aux barreaux pour organiser des permanences solidaires et reverser les rétributions du CDAD à l'association. Pauline Tubiana, membre du bureau d'ASF France en qualité de secrétaire, a présenté l'initiative lors de l'assemblée générale de la Conférence des bâtonniers le 31 mai 2024 à Lille.

**Gazette du Palais :** Comment fonctionnent les permanences solidaires ?

**Pauline Tubiana :** Une permanence devient solidaire lorsque les avocats qui y participent acceptent de renoncer à la rétribution versée par le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) au profit d'Avocats sans frontières (ASF) France. Concrètement, il faut faire valider le projet par le conseil de l'ordre, fixer les périodes solidaires et mobiliser les avocats. Pour eux, c'est un coup double puisqu'en réalisant une consultation juridique, ils participent à l'accès au droit dans leur barreau et ils contribuent aux projets d'ASF permettant à des populations vulnérables d'autres pays d'y avoir accès également.

**GPL :** Cette opération existe depuis 2011, pour autant elle n'est pas connue dans tous les barreaux...

**P. Tubiana :** Non, en effet. Il y a une confusion entre les permanences solidaires, les permanences juridiques, les bus de l'accès au droit, etc. Depuis 2011, nous avons eu sept barreaux mobilisés. L'an dernier, il y en avait trois. Chaque bâtonnier décide s'il veut dédier des jours à ces permanences. Après ma présentation devant l'assemblée générale de la Conférence des bâtonniers, j'ai eu quatre à cinq retours positifs. J'espère qu'il y en aura davantage. L'idéal pour nous serait qu'une semaine par an soit dédiée aux permanences solidaires dans tous les barreaux. Il y aurait ainsi une mise en valeur nationale de cette action.

**GPL :** L'argent que vous récupérez par le biais de ces permanences solidaires est-il fléché sur des projets en particulier ?

**P. Tubiana :** Cet argent entre dans les fonds non affectés et peut servir à financer plusieurs types

d'actions. Nous répondons à des appels à projets de l'Union européenne et quand nous les remportons, nous avons des financements qui couvrent environ 80 % du coût du projet. Nous devons donc compléter.

**GPL :** Quel intérêt pour les avocats de s'engager sur des permanences solidaires, outre le fait de soutenir l'accès au droit ?

**P. Tubiana :** ASF France propose aux avocats solidaires une adhésion gratuite. Cela permet par exemple de suivre des formations internes ou de participer à la gouvernance de l'association. C'est aussi une manière de s'engager et d'intégrer un réseau qui est aussi amical. Les barreaux peuvent enfin décider de valider les heures effectuées lors d'une permanence solidaire au titre de la formation continue.

Propos recueillis par Marie Sénéchal

### Les missions d'ASF France

ASF France a été créée en 1998 dans le contexte du génocide rwandais. Les missions de l'association visent à favoriser l'accès au droit et la justice équitable, à défendre les citoyens et les défenseurs des droits humains ou encore à renforcer l'autonomie des acteurs locaux. Il existe quatre principaux types de projets : les violences de genres, les conditions de détention, le droit d'asile et les crimes internationaux, énumère Pauline Tubiana. Depuis 2011, 90 000 € ont été collectés par ASF France pour développer ces projets grâce aux permanences solidaires.